

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Accueil du Public de 8h30 à 11h45 (tous les jours)
tél 03 87.36 60 98 - 14h à 16h sauf mercredi

EXCO UFILOR
22 BOUCLE DU VAL MARIE
B.P 30306
57108 THIONVILLE CEDEX

V/REF :

N/REF : 2011 B 221 / 2012-A-6464

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 28/08/2012,

P.V. d'assemblée du 28/12/2011

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

ADF

Société par actions simplifiée

6 rue du Lancieu

57000 Metz

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-6464 le 28/08/2012

R.C.S. METZ TI 413 896 135 (2011 B 221)

Fait à METZ le 28/08/2012,

LE GREFFIER



A.D.F.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 33 000 euros
Siège social : 6 Rue du Lancieu
57 000 METZ
413 896 135 RCS METZ

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 DECEMBRE 2011

L'an Deux Mille Onze,

Le 28 Décembre,

A 10:30,

Les associés de la société ADF, société par actions simplifiée au capital de 33 000 euros, divisé en 22 000 actions, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, 6 Rue du Lancieu 57000 METZ sur convocation du président,

Sont présents :

Monsieur Denis FRITSCH propriétaire de 21 850 actions

Madame Anne FRITSCH propriétaire de 150 actions

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis FRITSCH, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DF AF

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Mandat du Co-Commissaire aux Comptes titulaire et du Co-Commissaire aux Comptes suppléant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du Président
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée décide de nommer pour une durée de six exercices à compter de l'exercice 2011 ;

- Co-Commissaire aux Comptes Titulaire : SARL UFILOR- AUDIT 75, Rue de Chanvé 57 050 LONGEVILLE LES METZ
- Co-Commissaire aux Compte Suppléant : Monsieur Pascal ROUSSEAU 75, Rue de Chanvé 57 050 LONGEVILLE LES METZ

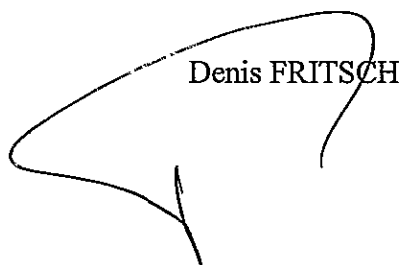
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés ou leurs mandataires.


Denis FRITSCH

Anne FRITSCH




DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTRUCTION DE METZ
Sous le n° 2012 1916464
Le 28 août 2012

Le Greffier

